



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE RACINE

AVIS AUX CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE RACINE

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, que le règlement numéro 332-02-2021 intitulé règlement numéro 332-02-2021 visant à modifier le règlement de zonage n° 123-12-2006 dans le but de modifier la grille des usages et des constructions autorisés et interdits par zone, adopté à la séance ordinaire du 6 avril 2021, a fait l'objet d'un certificat de conformité de la part de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François le 19 août 2021 et entre en vigueur le jour de la parution dudit certificat;

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement durant les heures d'ouverture de bureau de la municipalité situé au 145, route 222 à Racine, et qu'il entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À RACINE, CE 13 ÈME JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2021.

Stéphanie Deschênes, adjointe administrative

Pour Lyne Gaudreau, directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Stéphanie Deschênes, adjointe administrative, pour Lyne Gaudreau, Directrice générale et secrétaire-trésorière, de la municipalité de Racine, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis public en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil de midi à dix-sept heures le 13 septembre 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce treizième jour du mois de septembre deux mille vingt et un.

Stéphanie Deschênes, adjointe administrative

Pour Lyne Gaudreau, directrice générale et secrétaire-trésorière

AVIS PUBLIC